



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets  
Conseil d'administration du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance**

Distr. générale  
12 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

**Projet de descriptif de pays pour la Papouasie-  
Nouvelle-Guinée, 2012-2015**

**Table des matières**

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Analyse de la situation .....   | 2           |
| II. Enseignements tirés de la coopération passée.....  | 5           |
| III. Programme proposé.....  | 7           |
| IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....   | 13          |
| <b>Annexes</b>   |             |
| 1. Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2012-2015 .....  | 15          |
| 2. Cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2012-2015 ..... | 19          |
| 3. Résumé de la matrice de résultats de l'UNICEF, 2012-2015, incluant le budget indicatif . . . .                | 23          |



## I. Analyse de la situation

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays à revenu intermédiaire, de la tranche inférieure, qui s'étend sur une superficie de 461 690 kilomètres carrés, pour une population avoisinant les 7 millions. C'est l'un des pays au monde qui compte le plus d'ethnies, avec plus de 850 langues autochtones. Environ 85 % de la population vit en milieu rural et 40 % a moins de 15 ans. Avec un taux de croissance démographique de 2,3 %, il est prévu que la population atteigne 9 millions d'ici à 2020. Si la sécurité alimentaire ne pose pas de problème grave, la pauvreté et les inégalités sociales sont chroniques. On estime que 40 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour et que 75 % des ménages tirent leurs ressources d'une agriculture de subsistance.

2. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a obtenu l'indépendance en 1975. Des élections générales ont lieu au niveau national tous les cinq ans, les prochaines étant fixées en juillet 2012. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est une démocratie dynamique, qui jouit d'une presse libre et d'une justice indépendante, et dans laquelle les liens sont forts entre appartenance ethnique et affiliation à un parti politique. Cela joue en faveur des intérêts politiques régionaux qui l'emportent sur l'élaboration d'une politique nationale. Le taux de représentation des femmes à tous les niveaux du Gouvernement est très faible (moins de 1 % au Parlement national).

3. Un accord de paix signé en 2001 a mis fin à une décennie de guerre civile sur l'île de Bougainville, qui a entraîné la mort de milliers de personnes. Il en est résulté l'établissement de la première région autonome (2001) et la première élection du Gouvernement autonome (2005). Dans cet univers fragmenté d'après conflit, les principaux défis sont la consolidation de la paix, le redressement et le développement.

4. Les résultats économiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont régulièrement progressé au cours des dix dernières années grâce à une expansion de grande ampleur liée aux ressources, principalement dans les secteurs de l'extraction minière et de l'énergie. Le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) est passé de 5,5 % en 2009 à 7 % en 2010. La construction d'un important gazoduc destiné à transporter le gaz naturel liquéfié des hauts plateaux du sud sera le plus gros investissement de l'histoire du pays (190 % du PIB). Les exportations de gaz naturel liquéfié, qui devraient débiter en 2014, pourraient permettre de multiplier par 2 le PIB et par 3 les recettes d'exportations d'ici à 2020. Avec une hausse potentielle du PIB de 25 %, le département des finances publiques sera pressé de faire son possible pour que les recettes exceptionnelles se traduisent par des avantages durables et équitables pour tous les Papouans-Néo-Guinéens.

5. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a reçu une aide publique au développement d'un montant net de 46,28 dollars par habitant en 2008. L'Australie est le principal donateur bilatéral d'aide humanitaire (450 millions de dollars australiens<sup>1</sup> en 2010). Les autres pays contributeurs moins importants sont la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) détiennent des avoirs non négligeables dans le secteur primaire. Cependant, malgré l'augmentation de la richesse nationale, les résultats en matière de développement humain sont toujours en retrait – la Papouasie-Nouvelle-

---

<sup>1</sup> Environ 485 millions de dollars des États-Unis à un taux de change annualisé.

Guinée se situe au cent-trente-septième rang sur 169 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH); l'espérance de vie y est de 62 ans; 25 % des enfants ne vont jamais à l'école; et le revenu national brut par habitant est de 2 227 dollars<sup>2</sup>. La topographie montagneuse, l'éparpillement des petites îles, et le coût élevé des transports aériens – qui constituent souvent le seul lien entre la capitale et les provinces – représentent des obstacles majeurs en termes d'infrastructures pour la population et compromettent l'efficacité de l'aide au développement. Seulement 7 % de la population a accès aux réseaux d'eau et d'électricité, tandis que deux dispensaires sur cinq en zone rurale n'ont pas l'électricité ni le matériel médical indispensable.

6. Selon le dernier rapport d'étape sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement (2009), le pays a pris du retard dans la réalisation de tous ses objectifs<sup>3</sup>. Depuis 1971, les recensements, enquêtes et statistiques des services de Papouasie-Nouvelle-Guinée suivent l'évolution des disparités considérables qui existent dans le pays, notamment une différence de 15 ans pour ce qui est de l'espérance de vie moyenne entre les régions. Par conséquent, malgré le manque de données fiables satisfaisantes, les indicateurs nationaux moyens de santé, de morbidité, de mortalité, d'éducation, d'alphabétisation et de nombreux autres domaines présentent souvent peu d'intérêt pour des actions fondées sur les faits.

7. L'égalité entre les sexes est un défi de taille, et on constate des violations des droits des femmes de façon généralisée dans tout le pays. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se classe parmi les dix derniers pays au regard de l'indice des inégalités entre les sexes. L'accès aux soins et à l'éducation est bien plus difficile pour les femmes et les filles que pour les hommes. Les violences à l'égard des femmes et les violences sexistes sont par trop nombreuses, deux femmes sur trois en ayant été victimes<sup>4</sup>. Les femmes sont largement sous-représentées à tous les niveaux du gouvernement, ce qui restreint leur capacité à peser sur les politiques menées par les pouvoirs publics. Parmi les points positifs, il faut noter la loi de 2009 sur la protection de l'enfance (*Lukautim Pikinini Act*), qui fournit un cadre juridique pour la protection infantile, mais dont la mise en œuvre ne sera totale qu'après une action concertée.

8. Dans le plan de développement national, Horizon 2050, il est spécifié que « l'absence de bonne gouvernance, de responsabilisation et de transparence a contribué à la détérioration de la fourniture de biens et de services publics à la base ». Le Gouvernement s'emploie à résoudre le problème de la prestation de services en mettant en place des réformes dans le secteur public et en renforçant les capacités de la fonction publique. Le Plan national pour l'éducation (2005-2014) envisage l'instauration progressive d'un enseignement primaire gratuit afin d'augmenter la scolarisation au niveau élémentaire et de faire passer le nombre d'élèves de 957 000 en 2005 à 1,3 million en 2014. Parallèlement, le Programme de santé publique (2010-2020) a pour objet de s'attaquer au taux très élevé de mortalité infantile et maternelle.

<sup>2</sup> Rapport sur le développement humain 2010 : La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain, PNUD, 2010.

<sup>3</sup> Le rapport d'étape de 2004 a abouti à la même conclusion.

<sup>4</sup> Margit Gangster-Creidler, « Gender-base Violence and the Impact on Women's Health and Well-being in Papua New Guinea », *Contemporary PNG Studies*, vol. 13 (novembre 2010).

9. Les premiers effets des mesures indiquent des progrès dans l'accès à l'éducation de base, le taux net de scolarisation étant passé de 52,9 % (51,4 % pour les filles) en 2007 à 63,6 % (61,2 % pour les filles) en 2009. Ceci étant, le problème du maintien dans le cycle d'enseignement primaire demeure, et l'indicateur de parité entre les sexes en ce qui concerne le taux net de scolarisation accuse une baisse par rapport à l'année précédente, passant de 1,02 à 0,94, ce qui montre que les difficultés perdurent en matière d'égalité.

10. Depuis des dizaines d'années le système de santé peine à offrir un accès universel à des services de qualité. Les indicateurs de santé ont connu un effritement ces dernières années, suite à la fermeture de nombreux services sanitaires périphériques. En 2006, le taux de mortalité infantile était tombé à 57 pour 1 000 naissances d'enfants vivants (contre 64 pour 1 000 en 2000) en raison d'une amélioration des services et de dispositions prises pour la survie de l'enfant. Il n'en reste pas moins que le taux de mortalité maternelle (733 pour 100 000 naissances vivantes en 2006) est bien trop élevé. Certains facteurs sanitaires – faiblesse des soins prénatals (60 % pour une visite); seulement 39 % des accouchements sous surveillance médicale; recours à la contraception de 24 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et de 30 % chez les femmes mariées, et 13 % de grossesses précoces – alliés aux problèmes posés par les distances, l'isolement, le manque de transports et à l'extrême pénurie de sages-femmes qualifiées, mettent en évidence les risques encourus par les femmes qui accouchent en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

11. Grâce aux efforts intenses de nombreux protagonistes, parmi lesquels l'église et des organisations de la société civile, la prévalence du VIH, qui avait connu une hausse rapide et atteint son sommet en 2005, s'est stabilisée à un taux national de 0,9 % (2009), même si cela occulte les forts taux qui touchent certaines provinces et les spécificités propres aux hommes et aux femmes. Il est vrai que les facteurs de risque persistent : le nombre de maladies sexuellement transmissibles (MST) est l'un des plus élevés du Pacifique, celui-ci étant passé de 21 213 en 2000 à plus de 71 000 en 2009 (une hausse de 235 %). Les causes déterminantes de l'épidémie sont le grand nombre de crimes sexistes ainsi que la législation qui érige en infractions le travail du sexe et l'homosexualité. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays d'origine, de destination et de transit pour les hommes, les femmes et les enfants soumis à la traite des personnes, en particulier pour la prostitution et le travail forcés<sup>5</sup>.

12. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est riche en ressources naturelles (forêts, terres, fonds de pêche et minéraux) et en écosystèmes naturels et elle possède une biodiversité unique. Les changements climatiques et les dégradations de l'environnement dues à la surexploitation des ressources naturelles, à l'utilisation des terres et à des pratiques de pêche non viables, à la destruction de l'habitat, à la pollution et à une mauvaise gestion de l'environnement ont accru la vulnérabilité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux risques naturels. Entre 1997 et 2010, plus de 4 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles, provoquant des dommages estimés à environ 100 millions de dollars.

13. L'exode rural, la prolifération d'armes légères, l'augmentation de la délinquance en milieu urbain et les querelles tribales, souvent à propos de la gestion

---

<sup>5</sup> Rapport sur la traite des personnes (Trafficking in Persons Report) 2010, Département d'État des États-Unis, 2010.

des terres, ont créé des problèmes de sécurité publique, véritable casse-tête pour le pouvoir central.

14. Le Gouvernement a lancé un ensemble de plans stratégiques ambitieux en 2010 avec l'intention de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de régler les problèmes socioéconomiques : Horizon 2050, le Plan stratégique de développement 2010-2030 et le Plan de développement à moyen terme 2011-2015. Ces dispositifs importants encadrent la coopération avec les partenaires de développement, en particulier pour les cinq années cruciales avant l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement.

## II. Enseignements tirés de la coopération passée

15. Le programme de pays des Nations Unies pour 2008-2011 était axé sur : a) un gouvernement qui pratique la transparence et doit répondre de ses actes; b) la prévention et la gestion des crises; c) l'accès à la santé, l'éducation et la protection de base; d) l'adoption de meilleurs modes de subsistance, écologiquement viables; e) la collecte de données pour le développement et l'intégration de la population; f) l'égalité des sexes; et g) la réduction du taux de VIH et de sida. L'examen à mi-parcours du programme de pays des Nations Unies (2010) a conclu que, dans l'ensemble, des progrès notables avaient été accomplis pour parvenir aux résultats escomptés en matière de développement.

16. L'appui des Nations Unies, qui consiste à proposer une aide technique, des conseils de politique générale en amont, des activités de communication, des interventions en aval, et à jouer le rôle d'organisateur et de médiateur, a permis d'obtenir les résultats suivants : a) le développement et la mise en œuvre de documents directifs, de plans, de rapports, de mécanismes et de systèmes fondamentaux aux échelons national et provincial; b) l'établissement des rapports d'étape de 2004 et 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont maintenant utilisés aux fins de sensibilisation et de mobilisation en faveur du développement humain et des objectifs du Millénaire pour le développement; c) le renforcement des capacités nationales pour évaluer les besoins en tenant compte des sexes et prévoir les dépenses pour la santé et l'éducation, par le moyen du dispositif d'accélération de la réalisation et du transfert à l'échelon local des objectifs du Millénaire; d) l'élaboration du Programme de santé publique 2011-2020 et la création d'une instance de suivi et d'évaluation au secrétariat du Conseil national du sida; et e) un examen des politiques visant à améliorer les services fournis pour la survie de l'enfant et la santé de la mère.

17. En outre, un projet de loi a été rédigé en vue de créer la Commission nationale des droits de l'homme; cela a suscité une prise de conscience parmi les fonctionnaires et les parties prenantes quant aux obligations découlant des traités relatifs aux droits de l'homme et aux mandats des institutions, en particulier en ce qui concerne les droits des enfants, des femmes, des réfugiés, des handicapés et des séropositifs. Dans ce projet de loi, les prérogatives du Bureau de la Commission juridique ont été étendues. On a enregistré une diminution de 49 % du nombre d'enfants en détention depuis 2008.

18. Le plaidoyer constant des Nations Unies en faveur d'une éducation élémentaire offerte à tous et d'une plus large participation des filles a permis de maintenir les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à

l'enseignement primaire universel et à l'égalité des sexes sur la liste des priorités du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le plan pour l'éducation primaire universelle a été établi, de même qu'a été mis en œuvre avec succès, après concertation, le Programme destiné à améliorer le secteur éducatif. La politique nationale de la population a été définie et appliquée. On dispose désormais de données désagrégées permettant une meilleure prise en compte des questions démographiques dans la planification et la budgétisation aux niveaux national et provincial.

19. Dans les provinces et les districts, la gestion des finances et l'élaboration de rapports par les services des trésoreries se sont améliorées. Les capacités des organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre le sida ont été renforcées en matière de mobilisation de ressources et de gestion des deniers publics, ce qui a conduit à davantage de transparence, de responsabilisation et une meilleure prestation de services à ces niveaux. La création d'une équipe chargée du suivi, de l'évaluation et de la surveillance du VIH dans 20 provinces a permis de faire progresser la collecte, l'analyse et l'utilisation des données.

20. Le Gouvernement national et les collectivités locales comprennent mieux la gestion de l'environnement et l'intérêt de l'institutionnaliser; cette prise de conscience a présidé à la préparation des documents de réflexion du Gouvernement pour le Sommet de Copenhague sur les changements climatiques qui s'est tenu en 2009. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis au point une politique de croissance économique respectueuse de l'environnement, ainsi qu'un Plan de développement de l'agriculture.

21. Le projet de loi pour l'égalité et la participation des femmes – destiné à réserver des sièges pour les femmes au Parlement – a été rédigé, permettant de surmonter des obstacles apparemment infranchissables. Des débats publics et des actions de communication ont permis de toucher environ 1 million de personnes, et des campagnes de sensibilisation de grande envergure ont été entreprises auprès des femmes et des hommes, du niveau national au niveau des communautés, en faveur d'une plus grande participation et représentation des femmes dans la politique. Des conseils ont également été prodigués pour l'établissement du premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'un rapport parallèle complémentaire présenté par une ONG nationale. Le problème de la violence envers les femmes a été traité sur plusieurs fronts : (a) par la police; (b) dans le système éducatif, par un travail effectué avec les hommes et les garçons; et (c) en offrant des services d'aide aux victimes de violence.

22. À Bougainville, une stratégie locale d'élimination des armes sur trois ans a été présentée à l'Organisme de supervision conjoint qui a administré l'accord de paix de 2001, préalable au référendum sur le futur statut politique de Bougainville. Le soutien au processus de paix après le conflit par le biais des « Jeux de Bougainville », l'événement le plus marquant depuis l'accord de paix de 2001, a été couronné par un premier dialogue politique entre les ex-combattants et le Gouvernement autonome de Bougainville, qui a largement contribué à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

23. L'action de sensibilisation des Nations Unies a été particulièrement efficace en matière de gestion des risques liés aux catastrophes, puisqu'elle a été incorporée dans le Plan stratégique de développement 2010-2030 et le Plan de développement à

moyen terme 2011-2015, avec une allocation budgétaire de 33 millions de dollars sur cinq ans.

24. Jouant le rôle d'organisateur, les Nations Unies ont facilité le dialogue et la coopération entre les multiples parties prenantes. L'échange de connaissances et de pratiques exemplaires s'est déroulé dans le cadre de la coopération Sud-Sud au sein des institutions du Népal, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon, de l'Ouganda, du Vietnam et de la Zambie, au sujet des mesures destinées à protéger les femmes et les filles contre la violence, des méthodes employées avec succès pour inciter les communautés à se prémunir contre l'infection par le VIH et le sida ainsi qu'au sujet de la participation des femmes à la vie publique.

25. L'examen à mi-parcours du programme de pays des Nations Unies et l'analyse des résultats obtenus en matière de développement a permis de dégager des enseignements qui ont inspiré la programmation du cycle 2012-2015.

a) La communication franche et régulière par le biais de mécanismes officiels et semi-officiels, tels que comités directeurs et équipes spéciales, permet que les partenaires jouent un rôle plus important dans la planification, l'exécution, le suivi et la gestion des programmes;

b) Le Programme « Unis dans l'action » a accentué la cohérence de l'ONU, qui a été chargée de 95 % de toutes les actions des Nations Unies et a rassemblé tous les personnels du programme dans des équipes spéciales thématiques. Ce dispositif a simplifié les contacts avec les homologues, a permis une meilleure harmonisation avec les priorités nationales et a entraîné une réduction des dépenses de fonctionnement. Le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) renforce ces éléments;

c) Les Nations Unies ont véritablement appuyé les réalisations nationales en matière de développement dans les domaines intersectoriels en proposant des services consultatifs en amont et la mise en commun de l'expertise et de l'expérience. Pour reproduire les succès, le nouveau PNUAD traite des secteurs transversaux du Plan de développement à moyen terme et intègre les questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les programmes;

d) Le programme « Unis dans l'action » a permis de préserver un réel équilibre entre la formulation de politiques en amont et l'exécution en aval. L'assistance des Nations Unies a continué d'amplifier les actions au niveau des collectivités locales tout en répondant également aux nouveaux défis et perspectives, par exemple dans le domaine de la justice sociale et de la gestion des ressources naturelles, en accordant de plus en plus d'importance aux orientations, conseils techniques et actions de communication en amont.

### III. Programme proposé

26. Comme indiqué plus haut, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée vient de lancer trois plans-cadres prévisionnels d'ensemble cruciaux : Horizon 2050, visant à placer la Papouasie-Nouvelle-Guinée parmi les 50 premiers pays du classement en fonction de l'indicateur de développement humain; le Plan stratégique de développement 2010-2030 visant à faire acquérir au pays le statut de pays à revenu intermédiaire grâce à une croissance économique plus rapide; et le Plan de développement à moyen terme 2011-2015, premier de quatre plans

quinquennaux de mise en œuvre du Plan stratégique de développement. Le nouvel horizon, à savoir les progrès en matière de développement humain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, donne au système des Nations Unies l'occasion de soutenir le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'il accélère les avancées. L'actuel cycle de programmation est écourté d'une année de façon à le faire coïncider avec le Plan de développement à moyen terme.

27. Étant donné la lenteur des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – et pour donner suite aux plans-cadres nationaux décisifs, notamment aux 9 des 10 problèmes transversaux recensés dans le Plan de développement à moyen terme le premier objectif du nouveau PNUAD est d'aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à hâter la réalisation des objectifs du Millénaire. Quatre groupes thématiques seront abordés : a) la gouvernance en vue d'un développement équitable; b) l'accès aux services de base; c) la justice sociale, la protection et l'égalité des sexes; et d) l'environnement et la gestion des risques liés aux catastrophes, chacun comprenant plusieurs sous-éléments. Ceux-ci ont été définis à l'issue d'un processus qui a associé tous les intéressés, dont le Gouvernement et d'autres importantes parties prenantes. L'enveloppe globale des ressources nécessaires à ce nouveau programme est estimée à 180 millions de dollars, avec un déficit de 45 millions de dollars. Les contributions du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF représentent 60 % de cette somme.

### **Gouvernance en vue d'un développement équitable**

28. **Objectifs du Millénaire pour le développement, population, coordination de l'aide.** Les capacités du Gouvernement et de la société civile seront renforcées par des pratiques fondées sur des données objectives, sur l'équité et la participation, dans les domaines de la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation des plans nationaux et sectoriels, de façon à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Priorité sera donnée à l'utilisation du dispositif d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire et à des initiatives pilotes destinées à accélérer les progrès à l'échelle locale.

29. L'aide au renforcement des capacités nationales et provinciales se poursuivra, afin de coordonner, collecter, analyser et utiliser les données relatives à la société, à la démographie et au développement, notamment l'état civil, en vue d'un développement équitable. Les questions démographiques seront mieux prises en compte dans les politiques et plans gouvernementaux et des données désagrégées sur les problèmes démographiques seront communiquées, ce qui permettra de sensibiliser l'opinion aux faits et de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs internationaux connexes en matière de politiques relatives à l'enfance. Qui plus est, les capacités du Gouvernement à coordonner et à mettre en adéquation l'utilisation de l'aide et la réalisation, le suivi et l'évaluation des priorités nationales ainsi qu'un meilleur bilan en matière de développement, seront encore renforcées lorsque le pays se sentira fortement impliqué et sera en permanence responsable de l'efficacité de l'aide au développement.

30. **Appui au Parlement et à l'administration locale.** L'ONU collabore avec le Parlement et les commissions parlementaires et soutiendra ces instances afin qu'elles mettent en place de bonnes méthodes de gouvernance reposant sur



l'obligation de rendre des comptes, l'équité et la participation de tous les individus, en conformité avec Horizon 2050 et la composante multisectorielle du Plan de développement à moyen terme se rapportant à la gouvernance et la gestion du secteur public. L'aptitude du Gouvernement à conduire un dialogue public, à veiller à ce que les décisions politiques, les lois et l'administration soient transparentes et reflètent les préoccupations du grand public, sera consolidée. Les compétences en gestion des fonds publics seront affinées de sorte que la prestation de services et les initiatives contre la corruption présentées parmi les orientations clefs du Gouvernement soient suivies d'effet.

### **Accès aux services de base**

31. **Santé.** Les progrès dans le domaine de la santé n'ont pas été aussi satisfaisants que prévu. Dans le nouveau programme, l'ONU accompagnera l'amélioration de la santé sexuelle et procréative et de la santé des adolescents ainsi que la survie de l'enfant en mettant en place des services sanitaires de base, intensifiera le recours à la planification familiale, étendra la couverture vaccinale, réduira la malnutrition et les carences en micronutriments, accroîtra le nombre d'accouchements sous surveillance médicale et la fourniture de soins prénatals, et améliorera l'accès au matériel médical et à un personnel de santé qualifié afin de garantir la qualité des services sanitaires offerts à la mère et à l'enfant. La prévention des maladies transmissibles, la lutte contre la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies prioritaires, comme la dengue et la filariose, et leur surveillance seront prises en main. La consolidation du système de santé facilitera l'accès aux soins primaires. Les récentes épidémies de choléra ont souligné la nécessité de donner plus d'importance à la santé et l'environnement. Un plan complet de soutien au secteur sanitaire dans ce domaine est envisagé.

32. **Éducation.** En dépit d'avancées considérables, l'égalité demeure un problème majeur, avec des disparités entre les provinces, les groupes linguistiques et les hommes et les femmes. L'ONU renforcera la capacité du Gouvernement et de ses partenaires à mettre en place le plan en faveur d'un enseignement élémentaire pour tous, en mettant l'accent sur l'intégration de tous et la préparation aux catastrophes dans les écoles. Une aide sera fournie aux services de l'éducation et du développement des collectivités locales ainsi qu'à leurs branches en province de façon à concevoir et exécuter des politiques et programmes de soins et de développement de la petite enfance selon une approche intégrée, à offrir un enseignement qui ne laisse personne sur le bord de la route, des écoles adaptées aux besoins des enfants et des filières d'apprentissage parallèles. Les capacités de ces services opérationnels à concrétiser et à suivre l'application des politiques et des programmes d'alphabétisation et d'enseignement non traditionnel seront renforcées.

### **Justice sociale, protection et égalité des sexes**

33. **Droits de l'homme.** Pour résoudre le problème des violations des droits de l'homme en Papouasie-Nouvelle-Guinée et donner plus de force au discours sur les droits de l'homme, les capacités des responsables à assumer leurs responsabilités aussi bien que celles des détenteurs de droits à exprimer leurs doléances sans crainte seront accrues. Parmi les priorités, figureront la ratification d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et un examen des réserves, le respect

de l'obligation de présenter des rapports, l'adhésion aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme et l'application des recommandations, ainsi que la mise en œuvre effective des lois, des principes généraux et des programmes comportant des normes juridiques internationales dans le domaine des droits de l'homme, de même que l'existence d'une commission nationale des droits de l'homme opérationnelle. Le soutien des Nations Unies permettra de mettre en relief les mécanismes liés à l'application des lois, à la justice et à la responsabilisation, destinés à faire respecter et à défendre les droits de l'homme, à enregistrer les violations de droits, à enquêter sur celles-ci et à y remédier, ainsi qu'à donner plus de poids aux mesures facilitant l'accès à la justice et aux services de base, notamment pour aider les groupes marginalisés et vulnérables victimes de discrimination.

34. **Égalité des sexes et autonomisation des femmes.** Les inégalités entre les sexes étant profondément enracinées dans la société, les Nations Unies encourageront tous les Papouans-Néo-Guinéens – femmes et hommes, filles et garçons – à revendiquer leurs droits, à réclamer l'accès aux services et aux ressources et à participer aux prises de décision pour qu'ils puissent tirer profit du développement économique, politique et social en toute égalité. Des programmes et des activités renforceront les capacités du Gouvernement de sorte qu'il honore ses engagements en matière de parité et en rende compte, qu'il coopère avec les principales institutions et communautés pour répondre aux exigences en matière d'égalité des sexes, et de sorte que les lois, les politiques menées et les structures permettent aux femmes d'occuper des fonctions de direction, de participer et d'influer sur le développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'une des démarches consistera à travailler avec les hommes et les garçons pour prévenir la violence sexiste et l'infection par le VIH. La prise en compte des sexospécificités dans les plans nationaux, les budgets et les systèmes judiciaires, ainsi que dans les services sociaux et sanitaires prenant en considération les sexospécificités, apportera des solutions au problème de la violation des droits des femmes, aura pour but d'éliminer la violence à l'égard des femmes et de promouvoir la paix et la sécurité dans les communautés.

35. **Protection de l'enfance.** Le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a la volonté d'établir des systèmes de protection des enfants plus efficaces, mais en l'absence de ressources adéquates, cela relève du défi. Dans le droit fil des pratiques exemplaires au niveau mondial, le programme de protection de l'enfance aura pour stratégie le renforcement systémique de la législation et des cadres politiques relatifs à la protection, qui permettront aux enfants exposés aux violences, à l'exploitation et aux mauvais traitements d'avoir plus facilement accès à des services de protection et de faire valoir leurs droits. Le renforcement des capacités des entités nationales en vue de faire observer et de suivre l'application de la loi Lukautim Pikinini permettra d'intensifier la prévention et la lutte contre la violence, l'exploitation et la maltraitance; d'élargir la base de données factuelles afin d'élaborer des normes pour les pratiques exemplaires et des programmes s'appuyant sur les recherches; de recueillir des données sur les violences faites aux enfants; d'améliorer les politiques menées en faveur des enfants privés de soins parentaux; de mettre sur pied des programmes de soutien psychosocial; et de favoriser une politique de protection sociale soucieuse de l'enfant. Pour que les enfants victimes ou témoins et les délinquants juvéniles puissent accéder plus aisément à la justice, la législation et la justice, y compris les tribunaux villageois, seront renforcés grâce à

une assistance technique offerte aux acteurs de justice concernés, ce qui donnera une impulsion aux réformes et aux protocoles judiciaires concernant les mineurs.

36. **VIH.** Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le VIH et le sida, les capacités du Gouvernement à tenir ses engagements concernant ses priorités stratégiques, à savoir éliminer totalement le VIH (nouvelles infections, décès liés au sida, stigmatisation et discrimination), seront affermies. Des campagnes de sensibilisation et un appui technique pour les réformes juridiques destinées à défendre les droits des groupes les plus menacés aideront les partenaires nationaux à lutter contre le VIH en garantissant mieux les droits des hommes et des femmes à la prévention, aux soins, aux traitements et au soutien, ainsi qu'à résoudre le problème des violences sexistes. La priorité sera d'intégrer les services de santé spécialisés dans la lutte contre le sida aux services généraux et d'améliorer la qualité des programmes de dépistage de la séropositivité, les soins et les traitements des séropositifs, en concentrant les efforts sur le processus d'aiguillage, la continuité des services et en suscitant l'adhésion, surtout dans les zones rurales. Le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les mécanismes de partenariats et de direction des opérations, assurera aux partenaires nationaux la possibilité de collecter, gérer, analyser, diffuser et utiliser des données stratégiques qui serviront à trouver des réponses efficaces au problème du VIH et permettront un signalement rapide et précis à l'échelle nationale et mondiale.

### **Environnement et gestion des risques liés aux catastrophes**

37. **Gestion des risques liés aux catastrophes.** La Papouasie-Nouvelle-Guinée est sujette aux catastrophes et aux conflits. Aux niveaux national et local, le Gouvernement et la société civile seront épaulés de façon à réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes. Un appui intégré sera fourni pour régler les problèmes de prévention, d'atténuation, de préparation, de secours et de relèvement en ce qui concerne à la fois les conflits et les catastrophes naturelles. S'inscrivant dans le prolongement de l'engagement du Gouvernement, l'appui ciblera l'environnement propice pour la gestion des risques en cas de crise (sensibilisation, recueil et analyse de données, dispositifs politiques et législatifs), des modes de gouvernance qui conviennent aux échelons national et infranational et la mise en place de stratégies locales. Au regard des flambées de violence qui peuvent se produire en raison des tensions ethniques, il faudra multiplier les efforts de prévention des conflits.

38. Bougainville se verra accorder un soutien pour la mise en œuvre d'une stratégie endogène d'élimination des armes et pour les activités de redressement centrées sur le développement après un conflit, soutien qui englobera les problèmes hommes-femmes, la gouvernance locale, la planification, l'accès aux services de base, le VIH et les droits de l'homme. Bougainville adoptera une logique de développement s'appuyant sur la région tout en se conformant pleinement au plan-cadre national des Nations Unies pour l'aide au développement.

39. **Environnement et changement climatique.** La riche biodiversité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée exige une gestion des ressources écologiquement viable car les habitants dépendent de cette richesse en ressources naturelles pour leur moyens d'existence. Des conseils stratégiques en amont et des pratiques exemplaires en matière de gestion des ressources naturelles écologiquement viable seront partagés avec le Gouvernement de façon à stimuler des investissements

publics judicieux dans les secteurs sociaux et à éviter les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. L'aide consistera à examiner les politiques, plans, codes de conduite et lois relatives à l'occupation des sols, afin que les entrepreneurs qui exploitent les ressources s'y conforment. Le renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement se poursuivra et, par le jeu de paiements pour services liés aux écosystèmes, contribuera au financement durable des zones protégées. Le changement climatique est une priorité pour le Gouvernement. Étant donné les carences dans le domaine des compétences techniques, des connaissances et de la gestion, l'absence de coordination entre les parties prenantes et la nécessité d'avoir des données relatives à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, l'aide des Nations Unies aura pour objet de renforcer les capacités institutionnelles et individuelles en matière de coordination, de recueil de données, d'atténuation et d'adaptation, et de promouvoir l'accès aux énergies renouvelables dans les zones rurales. Dans le but de pousser le Gouvernement à protéger ses vastes forêts naturelles, qui sont des sources de revenus de substitution pour les communautés dépendant de la forêt, et qui concourent également à atténuer les bouleversements climatiques, le programme aidera le Gouvernement à gérer la préparation et à faire respecter les engagements des acteurs concernés au titre du programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts.

### **Stratégie du programme**

40. En fonction des enseignements tirés des évaluations passées, les organismes des Nations Unies participeront au renforcement des capacités du Gouvernement, des institutions centrales et de la société civile pour activer les acquis du développement en faisant appel à des pratiques innovantes et à un ensemble de prescriptions de politique en amont et d'initiatives en aval. Les initiatives locales prises dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement seront pilotées de façon à tirer parti des projets et des réseaux mondiaux ou régionaux dans lesquels l'expérience inspire des pratiques fondées sur des données factuelles et permet de transposer les modèles de réussite à travers la Papouasie-Nouvelle-Guinée, reliant ainsi les activités en aval et les effets des politiques menées.

41. Vu la multiplicité des donateurs et organisations non gouvernementales internationales présents en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le système des Nations Unies réduira le nombre de projets de faible intérêt et concentrera ses ressources et son aide sur un nombre moindre de secteurs de manière à obtenir des résultats sur la base d'un programme plus réaliste. Les programmes se renforceront les uns les autres et mettront à profit les liens entre eux par une collaboration transversale en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Les Nations Unies continueront à jouer les intermédiaires dans la négociation d'espaces de dialogue avec le Gouvernement et les autres partenaires, et à faire fond sur le soutien et la volonté collective des partenaires de développement de régler les questions cruciales et délicates sur le plan culturel.

43. La prise en compte de la problématique hommes-femmes, une approche privilégiant les droits de l'homme, le renforcement des capacités et la négociation des connaissances à travers des initiatives régionales, une coopération Sud-Sud ou triangulaire sous-tendront la mise en œuvre du nouveau programme. La démarche

centrale reste le développement des capacités en vue d'une programmation qui s'appuie sur les résultats et qui allie les activités d'édification des capacités à de plus larges réalisations, ayant de plus grandes retombées.

44. L'adéquation stratégique et l'efficacité opérationnelle de l'aide de l'ONU reposent sur la disponibilité en ressources humaines et en compétences techniques concrètes et adaptées, sur des structures de travail fiables et des partenariats audacieux aussi bien que sur une meilleure gestion de l'information et du savoir. La prise de risque au sein de cadres de responsabilisation sera encouragée pour que progresse le développement.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

45. Les modalités de gestion des programmes sont dictées par le désir de prêter une attention particulière aux priorités nationales et à l'appropriation locale, et s'appuient sur les mécanismes et processus nationaux en place. Pour ce qui est de la supervision, le Comité directeur du programme de pays, composé d'éminents représentants de ministères et d'organismes officiels de premier ordre, ainsi que des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, est le principal organe chargé du contrôle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme de pays et de son plan d'action. Le Comité directeur sera dirigé par le secrétaire du Ministère de la planification et du suivi à l'échelle nationale et coprésidé par le coordonateur résident des Nations Unies. Quant aux réalisations, le Comité directeur du Plan de travail annuel, composé de représentants chevronnés des partenaires d'exécution, du Ministère de la planification et du suivi, des organismes des Nations Unies, des donateurs et des destinataires, supervisera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de travail annuels respectifs et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du programme de pays. Des groupes de travail techniques, comprenant des experts du Gouvernement, des Nations Unies et des partenaires de développement, veilleront à ce que la programmation de l'ONU soit conforme aux politiques gouvernementales et aux instruments de planification et s'articule avec la programmation définie par les partenaires de développement. Chaque équipe spéciale continuera d'être présidée par un organisme maître d'œuvre ayant fait la preuve qu'il possède un avantage relatif dans ce domaine thématique.

46. La gestion du programme de pays commun appliquera les principes harmonisés concernant les transferts de fonds pour le transfert des ressources, ce qui permettra de simplifier les procédures entre les trois organismes. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale en recourant à quatre modes de gestion possibles : le transfert direct des ressources; le paiement direct; le remboursement; et la gestion par les organismes, qui seront choisis en commun. Le choix des modalités dépendra de la situation et du classement par risque des partenaires d'exécution.

47. Les interventions à Bougainville suivront les modalités de mise en œuvre directe. Dans tout le programme de pays commun, en cas de catastrophe, les procédures accélérées seront appliquées.

48. Le programme prendra en compte les recommandations du Groupe des Nations Unies pour le développement de la région Asie-Pacifique sur la viabilité financière, les ressources humaines et la limitation des dépenses opérationnelles élevées qu'implique toute activité commerciale en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

49. Le cadre de budgétisation du programme des Nations Unies, conçu par l'équipe de pays des Nations Unies en 2009, administre 53 % du total des ressources de l'ONU en Papouasie-Nouvelle-Guinée au moyen du Fonds du programme « Unis dans l'action ». Il s'agit de ressources provenant du guichet élargi de financement pour l'initiative « Unis dans l'action », de deux donateurs importants, d'organisations de la société civile, du secteur privé et d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources. Cette stratégie entre dans le cadre du mandat des organismes et des exigences des partenaires, et viendra en complément de l'utilisation continue du Fonds du programme « Unis dans l'action » pour les partenariats et la mobilisation des ressources.

50. Le programme mettra en œuvre une gestion axée sur les résultats, alignant son travail de suivi et d'évaluation sur le PNUAD et le cadre de suivi et d'évaluation national. Des données désagrégées permettant de contrôler les résultats du programme proviendront de DevInfo, d'enquêtes sur les ménages, du recensement, des systèmes d'information de gestion et des statistiques des services. Pour faciliter le suivi et l'évaluation, des indicateurs ont été fixés pour chaque réalisation et produit obtenu, de même que la source de la vérification. Chaque organisme a mis au point sa propre matrice de résultats. Le fait de rendre compte des réalisations et des produits obtenus dans le cadre du programme de pays sous la forme d'un examen annuel des progrès accomplis permettra de réfléchir aux contraintes et aux difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre; aux enseignements tirés; aux coûts financiers; aux problèmes multisectoriels; au respect des principes relatifs à l'efficacité de l'aide au développement; et à la viabilité au-delà de la durée du programme. Les Nations Unies et les partenaires d'exécution seront conjointement responsables de l'exécution des programmes.

## Annexe 1

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2012-2015

**Ressources pour 2012-2015 : Ordinaires : 6 433 000 dollars; Autres : 36 600 000 dollars;  
Total : 43 033 000 dollars**

**Priorité/objectifs nationaux :** Veiller à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, à leur utilisation pour le bien de tous et à leur reconstitution pour le bien des générations futures.

**Secteurs du Plan de développement à moyen terme (PDMT) :** Environnement; changement climatique

**Résultats du programme de pays/PNUAD :** Les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et les collectivités locales de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont renforcé leurs capacités à concevoir et mettre en pratique des projets relatifs à des modes de subsistance écologiquement viables, reposant sur des stratégies de développement peu génératrices de carbone et à l'épreuve du changement climatique.

**Indicateur de résultat :** Pourcentage de communautés entreprenant des actions en faveur de modes de subsistance écologiquement viables.

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Environnement et développement durable

| <i>Contribution du gouvernement partenaire</i>   | <i>Contributions d'autres partenaires</i>  | <i>Contribution du PNUD</i>   | <i>Indicateurs, niveaux de référence (N) et objectifs (O) pour les contributions du PNUD</i>  | <i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>  | <i>Montant indicatif des ressources</i>   |
|--|--|---|---|---|---|
| Fournir des fonds pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la résilience | Les organisations de la société civile mobilisent les collectivités locales et avec les partenaires de développement, encouragent un développement durable des ressources, la capacité d'adaptation aux changements climatiques et une gestion fondée sur les écosystèmes. | Appuyer l'élaboration de politiques et de règles encadrant la gestion des ressources naturelles, une croissance à faible émission de carbone et la résilience face aux changements climatiques par des initiatives renforçant les capacités des organisations s'occupant de l'environnement | <p>Nombre de directives et de politiques de réglementation relatives à la gestion des ressources naturelles aux niveaux national et provincial harmonisées et accessibles au public<br/><i>N = 0; O = 2</i></p> <p>Politique nationale en matière de changement climatique développée et approuvée<br/><i>N = Aucune; O = Oui</i></p> <p>Nombre d'initiatives soutenues par le PNUD en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets mises en œuvre par le Gouvernement<br/><i>N = 0; O = 10</i></p> | Politique de croissance économique respectueuse de l'environnement mise en place. Stratégies pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets mises en place. Programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD plus) mis en place. Le Bureau chargé des changements climatiques a les capacités de définir et de mettre en œuvre des politiques en matière de changement climatique. Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial appliqué. | <p>Ordinaires :<br/>1 043 000 dollars</p> <p>Autres :<br/>20 000 000 de dollars</p> |

| <i>Contribution du gouvernement partenaire</i> | <i>Contributions d'autres partenaires</i> | <i>Contribution du PNUD</i> | <i>Indicateurs, niveaux de référence (N) et objectifs (O) pour les contributions du PNUD</i> | <i>Résultats indicatifs du programme de pays</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--|---|-----------------------------|--|--|---|
|--|---|-----------------------------|--|--|---|

**Priorité/objectifs nationaux :** Offrir un environnement sûr, solide et stable à tous les citoyens, visiteurs, communautés et entreprises pour qu'ils puissent mener à bien leurs affaires en toute liberté.

**Secteurs du PDMT :** Législation, ordre et justice; jeunesse; questions hommes-femmes; groupes vulnérables et défavorisés; changement climatique; gestion des catastrophes naturelles, défense et sécurité

**Résultats du programme de pays/PNUAD :** Le Gouvernement et la société civile, aux niveaux national et provincial, s'impliquent dans la réduction de la vulnérabilité des femmes, des filles, des hommes et des garçons aux risques de catastrophes.

**Indicateur de résultat :** Nombre de documents de planification, programmation et coordination établis à partir de données objectives qui mettent l'accent sur la gestion des risques de catastrophes en se préoccupant des vulnérabilités de manière équitable.

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Prévention des crises et relèvement

|  |   |  |  |   |   |
|--|---|--|--|---|---|
| Apporter un financement et diriger l'exécution du PDMT | Les associations religieuses mobilisent les collectivités locales; les donateurs, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS coordonnent l'aide technique et financière liée à la gestion des risques de catastrophes. | Renforcer les capacités en offrant des conseils et une aide financière au comité de sécurité nationale pour une gestion des risques de catastrophes qui n'exclut personne et partager avec les services du Premier Ministre les pratiques exemplaires en matière de gestion des ressources | <p>Nombre de lois relatives à la gestion des risques de catastrophes examinées par le Conseil exécutif national<br/><i>N = 0; O = 2</i></p> <p>Nombre de services nationaux ou provinciaux tenant compte des besoins des deux sexes dans la gestion des risques de catastrophes<br/><i>N = 1; O = 5</i></p> <p>Création d'un organe de coordination national<br/><i>N = Non; O = Oui</i></p> <p>Nombre de dispositifs pour la gestion des risques de catastrophe tenant compte des problèmes hommes-femmes<br/><i>N = 0; O = 2</i></p> | Législation relative à la gestion des risques de catastrophe portant sur la sécurité, les catastrophes naturelles et la santé adoptée. Politique et système de données mis en place pour incorporer la gestion des risques de catastrophes dans les plans et les budgets. Les services du Premier Ministre ont les capacités de faire face à des conflits liés à l'exploitation des ressources. Capacités et structures locales renforcées afin d'affronter des catastrophes. Le Gouvernement étoffe ses capacités de consolidation de la paix sans distinction ni exclusion et de redressement à l'issue d'un conflit. | <p>Ordinaires : 910 000 dollars</p> <p>Autres : 2 700 000 dollars</p> |
|--|---|--|--|---|---|

**Priorité/objectif nationaux :** Groupe thématique sur l'aménagement institutionnel et la prestation de services; instauration de normes strictes de gestion du secteur public à tous les échelons et dans toutes les institutions gouvernementales; service de statistique nationale de qualité pour la planification du développement; phase avancée de la gestion de l'aide étrangère.

**Secteurs du PDMT :** Gouvernance et gestion du secteur public; réforme législative pour la dotation en moyens du PDMT; systèmes de statistiques nationales; aide étrangère

**Programme de pays/résultats du PNUAD :** Les élus et les principaux organismes gouvernementaux appliquent de bonnes pratiques de gouvernance fondées sur la responsabilisation, la transparence, la participation non sélective et l'équité.

**Indicateurs de résultats :** Pourcentage de projets de lois portant sur les questions liées aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); pourcentage des dépenses du Gouvernement soumises à un audit; classement mondial de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de lutte anticorruption, exprimé en pourcentage par rapport au reste du monde.

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Gouvernance démocratique

|  |   |   |  |  |   |
|--|---|---|--|--|---|
| Superviser et coordonner les lois et les fonds pour la gouvernance | Les organisations de la société civile collaborent aux activités de gouvernance; les donateurs, dont le Fonds | Appuyer et renforcer les capacités des parlementaires, des instances de lutte contre la corruption et des services du trésor public afin de | <p>Nombre de rapports parlementaires débattus avec la société civile<br/><i>N = à déterminer; O = 8</i></p> <p>Pourcentage d'indicateurs de responsabilité financière notés A ou B</p> | Le Parlement renforce ses capacités à établir des rapports à partir des éléments fournis par les organisations de la société civile. Le personnel du trésor public a les capacités | <p>Ordinaires : 1 130 000 dollars</p> <p>Autres : 4 200 000 dollars</p> |
|--|---|---|--|--|---|



| <i>Contribution du gouvernement partenaire</i> | <i>Contributions d'autres partenaires</i>           | <i>Contribution du PNUD</i>    | <i>Indicateurs, niveaux de référence (N) et objectifs (O) pour les contributions du PNUD</i> | <i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>  | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--|---|--------------------------------|--|---|---|
|  | d'équipement des Nations Unies, coordonnent l'aide. | mettre en œuvre les politiques | <i>N = 34 %; O = 50 %</i><br>Nombre de lois anticorruption<br><i>N = 0; O = 4</i>            | de répondre aux prévisions de dépenses. Établissement d'un cadre juridique et réglementaire pour les mesures anticorruption |   |

**Programme de pays/résultats du PNUAD :** Les organismes gouvernementaux s'appuient sur les données et les informations factuelles, ainsi que sur la participation, pour les orientations politiques, la planification et la budgétisation, le suivi et l'évaluation, et gèrent l'aide efficacement afin d'atteindre les OMD en toute équité.

**Indicateurs de résultats :** Nombre de documents de politique/planification fondés sur des faits, établis en vue de réaliser les OMD avec équité

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

|  |   |  |  |  |   |
|--|---|--|--|--|---|
| Allouer des ressources pour la coordination, le suivi et les rapports sur les OMD et l'efficacité de l'aide au développement | Les organisations de la société civile mobilisent pour accélérer la réalisation des OMD; les donateurs, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes fournissent une assistance technique pour le recueil de données relatives aux OMD. | Fournir des services consultatifs et financiers afin d'accroître les capacités du Gouvernement à tenir compte des OMD, et afin de coordonner, collecter et analyser les données sur la société et le développement | Le rapport annuel du Gouvernement sur le PDMT souligne les progrès concernant les OMD<br><i>N = Non; O = Oui</i><br>Nombre de plans de développement comportant des stratégies pour accélérer la réalisation des OMD, adoptés par les gouvernements infranationaux<br><i>N = 0; O = 4</i><br>Nombre de donateurs présentant des données actualisées au Ministère de la planification<br><i>N = 5; O = 10</i> | Les responsables de la planification élaborent et mettent en œuvre des plans en utilisant la stratégie d'accélération de la réalisation des OMD. Capacités des organisations de la société civile renforcées par un dialogue ouvert à tous sur les politiques, plans, budgets, suivi et évaluation. Le Ministère de la planification a les capacités de coordonner et de gérer les données sur le développement. La division chargée de l'aide étrangère a amélioré ses compétences pour coordonner et appliquer la stratégie relative à l'efficacité de l'aide. | Ordinaires :<br>1 000 000 de dollars<br>Autres :<br>2 300 000 dollars |
|--|---|--|--|--|---|

**Priorité/objectifs nationaux :** Progresser sur la voie de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.

**Secteurs du PDMT :** Législation, ordre et justice; questions hommes-femmes

**Résultats du programme de pays/PNUAD :** Les femmes, hommes garçons et filles bénéficient plus facilement des services, ressources, droits et accèdent aux processus décisionnaires grâce à une égale participation aux bienfaits découlant du développement économique, social et politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Indicateurs de résultats :** Nombre de « champions » recensés parmi les garçons/hommes; proportion de femmes par rapport aux hommes élus au Parlement.

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD, gouvernance démocratique

|  |  |  |   |   |  |
|--|--|--|---|---|--|
| Allouer des fonds et superviser le développement /la mise en œuvre de lois et politiques répondant aux préoccupations des femmes | Les associations féminines, les organisations de la société civile, les collectivités locales, ONU-Femmes, le FNUAP, | Fournir un soutien consultatif et financier afin de développer les capacités des organismes gouvernementaux et des organisations de la société civile travaillant pour | Nombre de femmes candidates aux élections soutenues par des partis politiques<br><i>N = 1; O = 20</i><br>Nombre de provinces réservant des fonds à la participation des femmes aux foires annuelles | Loi organique sur l'égalité des sexes à l'état de projet. Compétences des femmes candidates/parlementaires affinées en matière d'analyse des politiques, de la discussion, des problèmes hommes-femmes, de la budgétisation, du lobbying. | Ordinaires :<br>1 250 000 dollars<br>Autres :<br>3 200 000 dollars |
|--|--|--|---|---|--|

| <i>Contribution du gouvernement partenaire</i> | <i>Contributions d'autres partenaires</i>  | <i>Contribution du PNUD</i>                            | <i>Indicateurs, niveaux de référence (N) et objectifs (O) pour les contributions du PNUD</i>   | <i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>  | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--|--|--|--|---|---|
|  | ONUSIDA, le HCR, l'UNICEF, l'OMS apportent une aide technique et financière pour un développement sans exclusion et l'égalité des sexes. | l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes | consacrées aux affaires et au commerce<br><i>N = 0; O = 10</i><br><br>Pourcentage d'augmentation du nombre de victimes de violences sexistes signalées à la police et aiguillées vers des services de soutien<br><i>N = 0 %; O = 25 %</i><br><br>Pourcentage de policiers formés à la protection des femmes et des enfants contre les violences sexistes<br><i>N = 0 %; O = 70 %</i> | Établissement d'un réseau de femmes entrepreneurs. Capacité de la police et des organisations de la société civile concernées à répondre aux violences sexistes efficacement. Projets nationaux/locaux visant à édifier une culture non violente, intégrant les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, élaborés et appliqués. |   |

**Priorité/objectifs nationaux :** Réduire la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles et limiter leur incidence sur les individus, les familles et les communautés.

**Secteurs du PDMT :** Santé; jeunesse; problèmes hommes-femmes; VIH/sida; groupes vulnérables et défavorisés

**Programme de pays/résultats du PNUAD :** Le Gouvernement et ses partenaires ont renforcé leurs capacités à atteindre les objectifs et priorités de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida.

**Indicateurs de résultats :** Pourcentage d'équipes de province chargées du suivi, de l'évaluation et de la surveillance, capables de recueillir, analyser, rapporter et diffuser les informations efficacement.

**Domaine d'intervention du plan stratégique :** Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

|  |   |   |   |   |  |
|--|---|---|---|---|--|
| Allouer des fonds et avaliser les lois sur l'accès aux traitements contre le VIH | Les organisations de la société civile offrent des traitements contre le VIH aux populations les plus exposées. ONUSIDA et l'OMS appuient les services cliniques des collectivités locales. | Fournir des conseils techniques sur les plans et budgets consacrés au VIH et partager les pratiques exemplaires en matière de VIH, d'OMD et de développement humain | Nombre d'organisations de la société civile évaluées à l'aide d'un outil d'évaluation des capacités<br><i>N = 0; O = 50</i><br><br>Pourcentage de provinces présentant des données sur le VIH au Secrétariat du Conseil national du sida<br><i>N = 0 %; O = 50 %</i><br><br>Nombre de lois sur les services de lutte contre le VIH pour les populations les plus exposées et les groupes touchés par les violences sexistes, présentées au Conseil exécutif national<br><i>N = 0; O = 3</i> | L'évaluation des besoins des organisations de la société civile est engagée. Le système national de surveillance du VIH gère les données. Structures juridiques et politiques adoptées sur un meilleur accès aux services de lutte contre le VIH pour les travailleurs du sexe, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, et les séropositifs. Les dirigeants haut placés comprennent et maîtrisent mieux les comportements à adopter face au VIH. | Ordinaires :<br>1 100 000 dollars<br><br>Autres :<br>4 200 000 dollars |
|--|---|---|---|---|--|

## Annexe 2

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2012-2015

**Priorité de développement national (santé) :** Renforcement des soins de santé primaires pour tous et amélioration de la prestation de services pour la population majoritairement en zone rurale et pour les démunis en zone urbaine

**Priorité de développement national (VIH/sida) :** Réduire la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles et limiter leur incidence sur les individus, les familles et les communautés

**Résultats du PNUAD (accès aux services de base) :** Accroissement du nombre de citoyens bénéficiant de services sanitaires et éducatifs de qualité, se traduisant par une vie plus longue et plus productive et une meilleure santé

**Résultats du PNUAD (justice sociale, protection et égalité des sexes) :** La Papouasie-Nouvelle-Guinée progresse sur la voie d'une société plus accueillante et plus équitable, où tous les citoyens possèdent des droits politiques, économiques et sociaux, sans discrimination et indépendamment de leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur situation géographique, même reculée.

| <i>Composante du programme</i>            | <i>Résultats de la composante du programme</i>   | <i>Principaux indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>   | <i>Partenaires</i>  | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i>  | <i>Montant indicatif des ressources</i>   |
|---|--|--|---|--|---|
| Santé et droits en matière de procréation | Les capacités du Gouvernement et des parties prenantes sont consolidées afin d'améliorer la qualité, l'accès et le recours aux services de santé s'occupant des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, y compris les services de santé procréative et sexuelle. | <p>Taux de prévalence de la contraception (méthodes modernes) parmi les femmes mariées entre 15 et 49 ans<br/>Niveau de référence : 32 % ;<br/>Objectif : 40 %</p> <p>Taux d'acceptation de la contraception (méthodes modernes) parmi les femmes en âge de procréer (15-49 ans)<br/>Niveau de référence : 263 pour 1 000 femmes en âge de procréer ;<br/>Objectif : 320 pour 1 000 femmes</p> <p>Pourcentage d'accouchements en présence de personnel de santé qualifié<br/>Niveau de référence : 40 % ;<br/>Objectif : 50 %</p> <p>Taux d'aiguillage vers un service obstétrique d'urgence<br/>Niveau de référence : 5 % ;<br/>Objectif : 10 %</p> | <p>Le Ministère de la santé publique s'occupera de la direction des opérations, de la coordination et des ressources de contrepartie</p> <p>Family Health International; Secrétariat du Conseil national du sida; Commission nationale de la jeunesse; ONUSIDA; PNUD; UNICEF; Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée; Union chrétienne féminine; OMS</p> | <p>Objectifs 5 et 6 du Millénaire pour le développement</p> <p>Domaines d'intervention prioritaires 4 et 5 du Programme de santé publique, 2011-2020</p> | <p>4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires;</p> <p>2,2 millions au titre des autres ressources</p> |

| <i>Composante du programme</i>   | <i>Résultats de la composante du programme</i> | <i>Principaux indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>  | <i>Partenaires</i> | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i>  |
|--|--|---|--------------------|---|--|
|  |  | Pourcentage de grossesses précoces<br>Niveau de référence : 13 %;<br>Objectif : 10 %  |                    |   |  |
| Le Gouvernement et ses partenaires ont renforcé leurs capacités à réaliser les objectifs et les priorités de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. |  | Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans ayant modifié leur comportement et utilisé des contraceptifs pour ne pas contracter le sida<br>Niveau de référence : 9 % de femmes et 16,8 % d'hommes;<br>Objectif : 13 % de femmes et 21 % d'hommes |                    |   | 0,4 million de dollars au titre des ressources ordinaires;<br>0,9 million au titre des autres ressources |

**Priorités de développement national :** a) Un excellent service de statistique nationale pour la planification du développement, l'élaboration de politiques, la prise de décisions et la recherche, qui fournisse des statistiques précises, exhaustives et actualisées répondant aux normes internationales; et b) une phase avancée de la gestion de l'aide de l'étranger et éventuellement, indépendance vis-à-vis de cette aide

**Résultats du PNUAD** (gouvernance pour un développement équitable) : a) Le Gouvernement progressera sensiblement sur la voie de la bonne gouvernance, la maîtrise des processus de développement, la budgétisation et la gestion financière de la prestation de services, l'utilisation optimale des ressources disponibles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; et b) la Papouasie-Nouvelle-Guinée devient une nation plus sûre, plus solide et plus stable, où les citoyens peuvent faire de réels progrès vers un développement durable.

|                             |   |  |   |   |   |
|-----------------------------|---|--|---|---|---|
| Population et développement | Les organismes gouvernementaux compétents participent aux décisions sur les politiques à suivre en s'appuyant sur des données et des faits, prennent part à la planification et à la budgétisation, afin de réaliser, en toute équité, les objectifs du Millénaire pour le développement. | Pourcentage de plans de santé annuels opérationnels, de services chargés de l'éducation et du développement des collectivités locales, qui utilisent les informations démographiques (taille, taux de croissance démographique, âge, représentation des sexes et répartition géographique)<br>Niveau de référence : 0 %;<br>Objectif : 100 %<br><br>Nombre d'ensembles de données fournis par les recensements | Le Ministère de la planification et du suivi à l'échelle nationale s'occupera de la direction des opérations, de la coordination et des ressources de contrepartie.<br><br>Secrétariat du Conseil national du sida; Institut national de recherche; Bureau des statistiques nationales; ONUSIDA; PNUD; UNICEF; Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée; OMS | Objectifs 3, 5 et 6 du Millénaire pour le développement | 2,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires<br><br>1,6 million de dollars au titre des autres ressources |
|-----------------------------|---|--|---|---|---|

| <i>Composante du programme</i> | <i>Résultats de la composante du programme</i> | <i>Principaux indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>   | <i>Partenaires</i> | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--------------------------------|--|--|--------------------|---|---|
|                                |  | <p>et les enquêtes, ventilés par âge, sexe et lieu, qui sont utilisés pour les décisions prises à l'échelon national et provincial</p> <p>Niveau de référence : 1<br/>(enquête de 2006 sur la démographie et la santé); Objectif : 3</p> <p>Pourcentage de hausse du budget national affecté aux secteurs (santé, éducation, développement des collectivités locales et VIH/sida) directement liés aux objectifs 3, 5 et 6 du Millénaire pour le développement</p> <p>Niveau de référence : 0;<br/>Objectif : hausse de 20 %</p> |                    |   |   |

**Priorité de développement national :** Accomplir de nets progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

**Résultats du PNUAD** (justice sociale, protection et égalité des sexes) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée progresse sur la voie d'une société plus accueillante et plus équitable, où tous les citoyens ont des droits politiques, économiques et sociaux, sans discrimination et indépendamment de leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur situation géographique, même reculée.

|                   |  |   |  |  |   |
|-------------------|--|---|--|--|---|
| Égalité des sexes | Les femmes, les hommes, les garçons et les filles ont plus facilement accès aux ressources, aux droits et aux processus décisionnaires grâce à une égale participation aux retombées économiques, sociales et politiques du développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. | <p>Pourcentage de diminution du nombre de femmes entre 15 et 49 ans qui ont subi une forme de violence dans les 12 derniers mois</p> <p>Niveau de référence : à déterminer;<br/>Objectif : 15 % de réduction</p> <p>Pourcentage de cas de violence sexiste signalés à la police et donnant lieu à des poursuites en justice</p> <p>Niveau de référence : 0 %;<br/>Objectif : 10 %</p> | Le Département du développement communautaire s'occupera de la direction des opérations, de la coordination et des ressources de contrepartie. | Objectif 3 du Millénaire pour le développement | <p>1 million de dollars au titre des ressources ordinaires</p> <p>1,2 million de dollars au titre des autres ressources</p> |
|-------------------|--|---|--|--|---|

| <i>Composante du programme</i> | <i>Résultats de la composante du programme</i> | <i>Principaux indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>  | <i>Partenaires</i> | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--------------------------------|--|---|--------------------|---|---|
|                                |  | <p>Pourcentage d'avocats qualifiés qui ont plaidé pour des poursuites dans des affaires de violence sexiste</p> <p>Niveau de référence : 0; Objectif : 50 %</p> <p>Pourcentage de femmes mariées (de 15 à 49 ans) qui décident du nombre d'enfants qu'elles auront et de l'espacement des naissances</p> <p>Niveau de référence : à déterminer; Objectif : augmentation de 20 %</p> |                    |   |   |

## Annexe 3

## Résumé de la matrice de résultats de l'UNICEF, 2012-2015, incluant le budget indicatif

**Priorité de développement national** : Renforcement des soins de santé primaires pour tous et amélioration de la prestation de services pour la population majoritairement en zone rurale et pour les démunis en zone urbaine. Tous les enfants doivent être scolarisés, accomplir neuf ans d'éducation élémentaire et seront censés avoir assimilé les compétences, les connaissances et les valeurs abordées dans le programme d'éducation élémentaire.

**Résultats du PNUAD** : Accroissement du nombre de citoyens bénéficiant de services sanitaires et éducatifs de qualité, se traduisant par une vie plus longue et plus productive et une meilleure santé

| <i>Composante du programme</i>   | <i>Résultats de la composante du programme</i>  | <i>Principaux indicateur de progrès, niveaux de référence (N) et objectifs (O)</i>   | <i>Principaux partenaires</i>   | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i>                                   | <i>Montant indicatif des ressources</i>   |
|--|---|--|---|---|---|
| Survie et développement du jeune enfant (Domaine d'intervention 1 du Plan stratégique à moyen terme) | Les capacités du Gouvernement et des parties prenantes sont consolidées afin d'améliorer la qualité, l'accès et le recours aux services de santé chargés des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, y compris les services de santé procréative et sexuelle. | <p>Couverture vaccinale pour le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos<br/><i>N = 65 %; O = 90 %</i></p> <p>Couverture vaccinale contre la rougeole (enfants de moins de 9 mois)<br/><i>N = 65 %; O = 90 %</i></p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale<br/><i>N = 28 %; O = 20 %</i></p> <p>Allaitement au sein exclusivement jusqu'à 6 mois<br/><i>N = 35 %; O = 50 %</i></p> <p>Pourcentage d'enfants de 12 mois recevant 2 doses de vitamine A<br/><i>N = 22 %; O &gt; 80 %</i></p> <p>Pourcentage d'accouchements en présence de personnel de santé qualifié<br/><i>N = 40 %; O = 50 %</i></p> | FNUAP; Organisation mondiale de la santé (OMS); Ministère de la santé : <i>s'occupent de la direction des opérations, de la coordination et des ressources de contrepartie pour le programme, à la fois sur le plan financier et technique.</i> | Programme de santé publique, 2011-2020 : principaux domaines d'activités 4 et 5<br>Objectifs 1, 4, 5 et 7 | <p>Ressources ordinaires : 400 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 9 200 000 dollars</p> |

| <i>Composante du programme</i>                                    | <i>Résultats de la composante du programme</i>   | <i>Principaux indicateur de progrès, niveaux de référence (N) et objectifs (O)</i>  | <i>Principaux partenaires</i>  | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i>    | <i>Montant indicatif des ressources</i>   |
|---|--|---|--|--|---|
| Éducation de base et égalité des sexes (Domaine d'intervention 2) | Le Ministère de l'éducation et le Ministère du développement des collectivités locales, de même que les départements et branches apparentés de l'éducation et du développement des collectivités locales situées en province, ont les capacités suffisantes pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes permettant de parvenir à une éducation élémentaire pour tous qui ne laisse personne de côté, à un système de soins et de développement de la petite enfance, et à des filières d'apprentissage parallèles. | Taux net de scolarisation<br><i>N = 59,2 %;</i><br><i>O = 74,3 %</i><br><br>Indice de parité des sexes<br><i>N = 0,91 %;</i><br><i>O = 0,97 %</i> | UNESCO; FNUAP; Ministères de l'éducation et du développement des collectivités locales : <i>s'occupent de la direction des opérations, de la coordination et des ressources de contrepartie pour le programme, à la fois sur le plan financier et technique.</i><br><br>Agence japonaise de coopération internationale; New Zealand Agency for International Development (NZAID); Union européenne; Banque mondiale; Australian Agency for International Development (AusAID) : <i>fournissent les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme.</i> | Programme d'éducation de base pour tous, 2010-2019<br><br>Objectifs 2 et 3 | Ressources ordinaires :<br>1 200 000 dollars<br><br>Autres ressources :<br>16 020 000 dollars |



| <i>Composante du programme</i>  | <i>Résultats de la composante du programme</i>   | <i>Principaux indicateur de progrès, niveaux de référence (N) et objectifs (O)</i>  | <i>Principaux partenaires</i>  | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i>  | <i>Montant indicatif des ressources</i>  |
|---|--|---|--|--|--|
| <b>Priorité de développement national</b> : Réduire la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles et limiter leur incidence sur les individus, les familles et les communautés. Les personnes vulnérables et démunies bénéficient du soutien dont elles ont besoin auprès du Gouvernement, des prestataires de services et du grand public, ce qui leur permet de jouir de leur droit au minimum vital. |  |   |  |  |  |
| <b>Résultats du PNUAD</b> : La Papouasie-Nouvelle-Guinée progresse sur la voie d'une société plus accueillante et plus équitable, où tous les citoyens ont des droits politiques, économiques et sociaux, sans discrimination et indépendamment de leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur situation géographique, même reculée.  |  |   |  |  |  |
| VIH et sida (Domaine d'intervention 3)  | Le Gouvernement a renforcé les capacités nationales pour réaliser les objectifs et les priorités stratégiques du plan national de lutte contre le VIH et le sida.  | Pourcentage de femmes enceintes séropositives qui reçoivent des antirétroviraux pour réduire le risque de transmission de la mère à l'enfant<br><i>N = 12 %; O = 80 %</i><br>Pourcentage d'enfants séropositifs (entre 0 et 14 ans) recevant un traitement antirétroviral<br><i>N = 12 %; O = 80 %</i>          | ONUSIDA; PNUD; FNUAP; ONU-Femmes; OMS : <i>travaillent ensemble, chaque organisme apportant son avantage relatif, afin d'obtenir les résultats envisagés.</i><br>Ministère de la santé; Secrétariat du Conseil national du sida : <i>supervisent, coordonnent et cofinancent le programme.</i>   | Stratégie nationale de lutte contre le VIH et le sida 2011-2015<br>Programme de santé publique 2011-2020 : principaux domaines d'activités 5, 6 et 7<br>Objectifs 3, 4, 5 et 6 | Ressources ordinaires : 200 000 dollars<br>Autres ressources : 4 800 000 dollars   |
| Protection de l'enfance (Domaine d'intervention 4)  | Les enfants exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements ont davantage accès à des services de prévention et d'intervention chargés de la protection et de la justice, qui leur permettent de faire valoir leurs droits, appuyés par des cadres législatifs et politiques qui les protègent. | Pourcentage d'enfants bénéficiant de services de protection<br><i>N = 2 %; O = 30 %</i><br>Pourcentage d'enfants qui échappent à la détention<br><i>N = 48 %; O = 75 %</i><br>Pourcentage de tous les cas de violence sexiste signalés à la police qui ont fait l'objet de poursuites<br><i>N = 0; O = 10 %</i> | Bureau de la coordination des affaires humanitaires; ONU-femmes : <i>collaborent et allient leur expertise et leur avantage relatif pour créer une synergie.</i><br>Départements du développement des collectivités locales, secteur du droit et de la justice; police; services judiciaires; système de corrections des communautés; tribunaux villageois : <i>facilitent la mise en œuvre du programme, en dirigeant, coordonnant et contrôlant.</i><br>Organisations de la société civile : <i>mobilisent les communautés et offrent une tribune où s'expriment les requêtes et la demande de responsabilisation du Gouvernement.</i> | Loi Lukautim Pikinin<br>Tous les objectifs   | Ressources ordinaires : 1 200 000 dollars<br>Autres ressources : 6 600 000 dollars |

| <i>Composante du programme</i>  | <i>Résultats de la composante du programme</i>   | <i>Principaux indicateur de progrès, niveaux de référence (N) et objectifs (O)</i>   | <i>Principaux partenaires</i>   | <i>Priorité nationale/Objectifs du Millénaire pour le développement</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i>  |
|---|--|--|---|---|--|
| <b>Priorité de développement national</b> : Excellent service de statistique national pour la planification du développement, l'élaboration de politiques, la prise de décisions et la recherche, qui fournisse des statistiques précises, exhaustives et actualisées répondant aux normes internationales. Phase avancée de la gestion de l'aide de l'étranger et éventuellement, indépendance vis-à-vis de cette aide   |  |  |   |   |  |
| <b>Résultats du PNUAD</b> : Le Gouvernement progressera sensiblement sur la voie de la bonne gouvernance, la maîtrise des processus de développement, la budgétisation et la gestion financière de la prestation de services par une utilisation optimale des ressources disponibles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée devient une nation plus sûre, plus solide et plus stable, où les citoyens peuvent faire de réels progrès vers un développement durable. |  |  |   |   |  |
| Activités de sensibilisation et partenariats pour les enfants (Domaine d'intervention 5)  | Les organismes gouvernementaux compétents assument l'élaboration des politiques, la planification et la budgétisation en s'appuyant sur la participation, les observations factuelles, avec un souci d'équité, afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. | Augmentation du pourcentage du budget national consacré aux secteurs directement liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<br><i>N = 0; O = 20 %</i> | Bureau de statistique national; Ministère de la planification et du suivi; AusAID; NZAID; PNUD; FNUAP; ONU-Femmes | Tous les objectifs du Millénaire  | Ressources ordinaires : 1 272 000 dollars<br>Autres ressources : 720 000 dollars |